

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure et au lieu ordinaires, lundi le 10 décembre 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Guy Germain, Josée Martin, Gaétan Desmarchais et Annie Breau, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. 2012-12-251

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant l'item suivant : 27- Mandataire assurances collectives en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2012-12-252

ADOPTION DES MINUTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dans les délais prévus copie des minutes des sessions du 12 et 19 novembre et 3 décembre 2012, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M. Guy Germain
et résolu à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des sessions du 12 et 19 novembre et 3 décembre 2012 soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2012-12-253

ADOPTION DES COMPTES AU 7 DECEMBRE 2012

Il est proposé par Mme Josée Martin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de St-Ubalde approuve la liste des comptes présentée par le directeur général en date du 6 décembre 2012 comprenant les :

Comptes payés (chèques no.2728 à 2751 incl.) au montant de **26,425.68 \$**

Les prélèvements automatiques pour les services d'utilité publique au nombre de 15 (no. 2392 à 2407 incl.) au montant de	6,657.61 \$
Les comptes à payer au 7 décembre 2012 au montant de (Chèques no.2752 à 2794 incl.)	58,286.23 \$
TOTAL.....	91,369.52 \$

ADOPTÉE

Rapport mensuel de suivi budgétaire au 7 décembre 2012

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation copie du rapport mensuel de suivi budgétaire au 7 décembre 2012 et le directeur général le commente.

Sécurité publique : rapport d'activités

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport d'activité du mois de novembre 2012 du service de protection incendie.

Directeur des loisirs :

Directeur des travaux publics : rapport d'activités

Période questions :

Début : 19 h 49

Fin : 20 h 06

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-254

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU

Il est proposé par Mme Annie Breau
Et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 novembre 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-255

INSPECTRICE MUNICIPALE : FORMATION SUR LE WEB

CONSIDÉRANT QU' il est prévu au budget 2013 poste 02 61000 454 les crédits suffisants pour couvrir les coûts d'une formation WEBB offert par le Groupe Collégia comprenant 3 cours comme suit : Inspection municipale en bâtiment et environnement - Protection de la ressource eau –Captage évacuation et traitement des eaux usées;

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu unanimement :

D'autoriser l'inspectrice en bâtiment à s'inscrire à ces cours et à défrayer les coûts de formation au prix net de 1,913.56 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-255

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES 2012

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu unanimement :

D'autoriser l'administration municipale à procéder aux amendements budgétaires suivants :

<u>DE</u>	<u>À</u>	<u>Montant</u>
02 19000 522 Entr contrat gazon	23 08030 724 Véhicule loisir tracteur	6,622
02 19000 522 Entr contrat gazon	02 22000 420 Assur. Séc.pub bâtisse	878
02 22000 532 Caserne huile chauffage	02 22000 522 Entre. poste pompier	1,600
02 23000 522 Ent. Rép. Bât. Sec.civil	02 22000 631 Essence huile diésel	1,000
02 23000 629 Achat matér.sécu.civil	02 22000 959 Contrat org. municip.	1,000
02 32000 141 Salaire régulier voirie	02 13000 522 Entretien répar.HDV	14,500
02 32000 141 Salaire régulier voirie	02 19001 141 Salaire régulier HDV	11,500
02 32000 141 Salaire régulier voirie	02 32001 141 Sal.rég.entre.bâti.voirie	6,600
02 32000 621 Pierre et gravier	02 32000 521 Entretien chemin	14,300
02 32000 622 Achat sable & pierre	23 04038 721 Rue Chavigny	6,595
02 32000 625 Asphalte	23 04038 721 Rue Chavigny	86,400
02 32000 721 Voirie infrastructures	23 04038 721 Rue Chavigny	26,250
02 32090 521 Sous-traitant	23 04038 721 Rue Chavigny	11,200
02 32090 521 Sous-traitant	23 04001 725 Mach outil équip voirie	14,600
02 32090 521 Sous-traitant	23 04001 722 Garage	8,050
02 32090 521 Sous-traitant	23 04001 722 Bâtisse adm.générale	10,400
02 41300 521 Entret réseau aqued.	02 41510 521 Entretien égout pluvial	2,355
02 41400 420 Ass.stat.Épur.Bâtisme	02 22000 425 Assu.véhi.moteur incen.	1,117
02 41400 454 Format. trait.eaux.usé	02 22000 425 Assu.véhi.moteur incen.	1,231

02 41500 420	Assur. Refoul.égout	02 22000 425	Assu.véhi.moteur incen.	671
02 45220 951	Rrgmrp mat.sec.élimi	02 45120 951	Rrgmrp enfouis.mat.rési.	2,122
02 61001 951	Sal.rég.urbandi adm	02 61000 141	Sal.rég.inspecteur bat.	3,400
02 61001 951	Sal.rég.urbandi adm	02 61000 417	Services tech.inspect.	10,100
23 04044 721	Rang St-Alphonse	23 04038 721	Rue Chavigny	88,500
23 08030 721	Infrastructure Aréna	23 08030 722	Aréna Bâtisse	10,000

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-256

AFFECTATION DU FONDS CARRIÈRES & SABLIERE

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Ubalde soit autorisée à utiliser la totalité du fonds Carrières et Sablières au 31 décembre 2012 au financement d'une partie des dépenses de réfection de la rue Chavigny comptabilisées au poste budgétaire 23 04038 721.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-257

AFFECTATION DU SURPLUS RÉSERVÉ AQUEDUC & ÉGOUT

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais
et résolu unanimement ;

QUE la municipalité de Saint-Ubalde soit autorisée à affecter la totalité du surplus réservé aqueduc & égout au 31 décembre 2011 au montant de 64,182.30 \$ au financement d'une partie des dépenses d'infrastructure aqueduc comptabilisées au poste budgétaire 23 05001 721.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 174-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 174 AYANT POUR OBJET DE CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier le règlement numéro 174 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire tenue le 3 décembre 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. GAÉTAN DESMARCHAIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le but du présent règlement est d'assurer une utilisation plus efficiente des montants remboursés au fonds de roulement en les réaffectant à des dépenses d'immobilisation.

ARTICLE 3

Le fonds de roulement créé par le règlement numéro 174 sera diminué d'un montant annuel de trente-sept mille dollars (37,000 \$) prenant effet à compter de l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2012 et ce jusqu'à l'exercice financier 2016 inclus.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-UBALDE, ce 10^{ième} jour de décembre 2012

Serge Deraspe
Directeur général & secrétaire-trésorier

Pierre Saint-Germain
Maire

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-258

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 174-1

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais
et résolu unanimement :

QUE le règlement intitulé « *Règlement numéro 174-1 modifiant le règlement numéro 174 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement* » soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-259

MISSION HGE : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EXPERTISE - INVESTIGATION D'UNE RESURGENCE

Il est proposé par Mme Josée Martin
Et résolu unanimement ;

D'accepter l'offre de services professionnels présentée par Mission HGE proposition no. PR12189-101 datée du 25-10-2012 au montant estimé de 3,213 \$ taxes en sus pour une expertise hydrogéologique visant à investiguer une résurgence à proximité du puits municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-260

RRGMRP ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

Il est proposé par M. Gaéтан Desmarchais
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde approuve le budget 2013 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf au montant de 10,600,980 \$ de dépenses, 10,337,980 \$ de revenus et une affectation du surplus de 263,000 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-261

OMH ADOPTION DU BUDGET 2013

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde approuve le budget 2013 de l'OMH de Saint-Ubalde comme suit : Revenus 76,086 \$; Dépenses 140,552 \$; Avance temporaire SHQ 49,500 \$; Déficit à répartir : 64,466 \$; SHQ 58,019 \$; Municipalité : 6,447 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-262

**OMH DE SAINT-UBALDE/UTILISATION DE TERRAIN MUNICIPAL
POUR STATIONNEMENT**

Il est proposé par Mme Josée Martin
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde soit autorisée à louer gratuitement à l'OMH de Saint-Ubalde pour une période de 5 ans une parcelle de terrain d'une dimension approximative de 120 m.car. m.car. faisant partie du lot 241-74 pour des fins d'aménagement d'un stationnement pour les locataires du HLM aux frais de l'OMH de St-Ubalde et ce, aux condition suivantes : 1- que la municipalité de Saint-Ubalde soit dégagee de toute responsabilité envers la les usagers dudit stationnement 2- que l'OMH de Saint-Ubalde soit responsable de son entretien.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Je, Josée Martin, conseillère, au siège numéro 5 donne avis qu'il sera présenté à une prochaine session de ce conseil, un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2013.

Conseillère

AVIS DE MOTION

Je, Annie Breau , conseillère au siège numéro 6 , donne avis qu'il sera présenté à une session ultérieure de ce conseil, un règlement imposant une taxe spéciale annuelle relative à la réserve pour le service de la voirie.

Conseillère

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-263

MRC DE PORTNEUF / LIVRE PRESTIGE

Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde achète quinze (15) livres prestige de la MRC de Portneuf au prix unitaire de 40 \$.

La présente résolution annule la résolution numéro 2010-12-326 adoptée antérieurement sur le même sujet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-264

RENOUVELLEMENT QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Josée Martin
Et résolu unanimement :

De renouveler l'abonnement au service internet Québec municipal au coût de 275 \$ taxes en sus pour l'année 2013.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-265

RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2013 au prix de 1,348.13 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-266

RENOUVELLEMENT ADHÉSION FCM

Il est proposé par Mme Annie Breau
et résolu unanimement :

De renouveler l'adhésion de la municipalité de Saint-Ubalde à la Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2013-2014 au coût de 313.14 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-267

ADHÉSION À LA COMBEQ

Il est proposé par Mme Josée Martin
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde renouvelle son adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2013 et à délayer la cotisation au montant de 285 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-12-268

**CALENDRIER DES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL
POUR L'ANNÉE 2013**

Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu unanimement :

QU'en conformité avec l'article 148 du Code Municipal, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2012 soit le suivant :

Lundi le 14 janvier 2013 à 19h00
Lundi le 11 février 2013 à 19h00
Lundi le 11 mars 2013 à 19h00
Lundi le 8 avril 2013 à 19h00
Lundi le 13 mai 2013 à 19h00
Lundi le 10 juin 2013 à 19h00
Mardi le 2 juillet 2013 à 19h00
Lundi le 19 août 2013 à 19h00
Lundi le 9 septembre 2013 à 19h00
Mardi le 15 octobre 2013 à 19h00
Lundi le 11 novembre 2013 à 19h00
Lundi le 9 décembre 2013 à 19h00

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-12-269

**CLUB DE CHASSE & PÊCHE ST-UBALDE
COMMANDITE POUR ENSEMENCEMENT À LA HACHE**

Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu unanimement :

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Club de Chasse et Pêche de Saint-Ubalde à titre de contribution pour l'ensemencement du Lac à la Hache.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-270

**TAUX D'INTÉRÊT
COMPTE DE TAXES 2013 ET AUTRES DUS**

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais
Et résolu unanimement :

D'une part,

QUE le taux d'intérêt sur les comptes de taxes 2013 soit de 10% l'an et qu'une pénalité n'excédant pas 5% soit ajoutée au montant des taxes qui demeurent impayées à l'expiration du délai fixé dans la demande de paiement;

Et d'autre part,

QUE tout autre compte dû à la municipalité de Saint-Ubalde porte un taux d'intérêt de 15 % l'an à son échéance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-271

DESJARDINS CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION DE PORTNEUF RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

Il est proposé par Mme Josée Martin

Et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Ubalde renouvelle sa marge de crédit pour l'année 2013 auprès de Desjardins Centre financier aux entreprises de la Région de Portneuf pour un montant n'excédant pas 10 % de son budget annuel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-272

PROGRAMME D'AIDE À L'UTILISATION DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE POUR LE CHAUFFAGE / DOSSIER # 9300.31 25-0110.0001

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité a été réalisée en 2010 pour l'utilisation de la biomasse forestière pour l'implantation d'un chauffage collectif dans la municipalité de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT QUE pour être rentable, ce projet doit bénéficier d'aides financières ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une démarche visant à contrer la dévitalisation de la municipalité de Saint-Ubalde ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ubalde s'est donnée un plan d'action en réalisant un Plan de développement durable en 2011-12 dans le cadre du Plan vert municipal du gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les recommandations de ce plan de développement durable, nous retrouvons les éléments suivants :

1. L'utilisation des résidus forestiers pour le chauffage des bâtiments municipaux ;
2. La production de granules localement pour éviter le transport et créer de l'emploi local ;
3. L'utilisation des résidus agricoles pour la production de bio-combustibles utilisables dans les flottes de camion des entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations ont pour but ultime de réduire l'utilisation des combustibles fossiles et de cette manière, réduire les émissions de gaz à effets de serre ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour l'implantation du réseau de chauffage collectif à la biomasse forestière à Saint-Ubalde a été déposé le 6 juillet 2012 au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique (BEIE) du Ministère des Ressources naturelles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juillet 2012, la municipalité de Saint-Ubalde recevait du BEIE une lettre de confirmation à l'effet que les paramètres de réalisation du projet sont modifiés pour tenir compte de la date tardive de réponse et que l'agent responsable de son dossier est M. Nicolas Laflamme du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique ;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement à ses démarches auprès du BEIE, la municipalité de Saint-Ubalde a déposé son projet de chauffage collectif à la biomasse forestière au Plan vert municipal pour aider à son financement et que ledit projet doit être soumis au comité de sélection du FVM en janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'une réponse positive du BEIE du Ministère des Ressources naturelles du Québec est attendue et serait de nature à aider le projet de la municipalité de Saint-Ubalde à se qualifier au Plan vert municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M.GAÉTAN DESMARCHAIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'une part,

De demander à Mme Martine Ouellet, Ministre des Ressources naturelles du Québec de signer dans les meilleurs délais, le protocole d'entente à intervenir avec le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique ,

Et d'autre part,

Que copie de la présente résolution soit transmise pour appui à M. Jacques Marcotte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, à la MRC de Portneuf et au Centre local d'emploi de Portneuf.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-273

ASSURANCES COLLECTIVES NOMINATION DE L'UMQ COMME MANDATAIRE

ATTENDU QUE le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde fait partie de ce regroupement ;

ATTENDU QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GERMAIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de la correspondance pour le mois de novembre 2012.

PÉRIODE QUESTIONS :

Début : 20 h 40

Fin : 20 h 45

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 10e jour de décembre 2012.

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-274

FIN DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Pierre Saint-Germain
Maire